

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Naturellement, des lettres ont pu être adressées au ministère, sans que l'honorable ministre en ait pris connaissance.

Sir JOHN A. MACDONALD: L'honorable député sait-il quand ces fraudes ont commencé?

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je l'ignore. Les déclarations qui m'ont été faites vont à dire simplement qu'un certain nombre d'hommes portés sur le bordereau de paye comme ayant eu de l'emploi, n'ont pu être employés, parce qu'ils étaient, les uns morts et les autres absents du pays, depuis longtemps.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je m'en informerais demain.

Les résolutions sont rapportées.

Sir HECTOR LANGEVIN: Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée et la séance est levée à 12.45 a.m. (vendredi).

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 9 mai 1890.

L'Orateur ouvre la séance, à trois heures.

PRIÈRE.

BOITES DE SCRUTIN BREVETÉES.

M. CHAPLEAU: Avant de présenter le rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir de la meilleure boîte de scrutin qu'on pourrait avoir, je propose:

Que le comité spécial nommé pour examiner les nouveaux bulletins de scrutin secret et les boîtes de scrutin récemment inventées, pour être employées dans les élections parlementaires, et faire rapport, a le pouvoir d'envoyer quérir personnes, etc. etc.

Quelques VOIX: Donnez des explications.

M. CHAPLEAU: Le comité devrait être autorisé à fixer une somme pour payer certaines petites dépenses faites par des personnes qui ont comparu devant le comité.

M. BLAKE: J'ai cru que c'était là un arrangement *post facto*, et qu'il n'était pas réellement entendu que le comité manderait des personnes à une époque aussi avancée de la session. Je ne crois pas que ces personnes devraient être payées de leurs dépenses pour venir ici, pour faire leurs propres affaires, et pour ma part, je m'y oppose.

M. CHAPLEAU: Nous avons invité un certain nombre de personnes à venir devant le comité et à présenter certaines inventions qui auraient pu être une amélioration sur le mode existant de recueillir les votes dans une élection. Quelques-unes de ces personnes ont encouru des dépenses pour venir assister aux séances du comité, et le comité a exprimé unanimement l'opinion, que leurs dépenses de voyage pour se rendre ici, aller et retour, fussent payées, avec en plus, une somme de \$10 comme indemnité pour leur assistance au comité. Le comité a tenu trois séances, et quelques-unes de ces personnes dont la position financière n'est rien moins que brillante, ont été obligées de rester ici. Je crois qu'il n'est que raisonnable de leur accorder une légère compensation.

M. LAURIER: Cela me paraît être fort discutabile. Ces personnes sont venues ici, à leur risque et péril, espérant peut-être de tirer parti de leur voyage, par l'espoir de voir leurs inventions adoptées par le comité. Dans ces circonstances, du moment qu'elles sont venues ici pour leur propres affaires, je ne vois pas pourquoi elles seraient payées.

M. MITCHELL: Je partage absolument l'avis de l'honorable chef de l'opposition. Si des gens viennent ici avec leurs plans et leurs inventions, nullement dans l'intérêt publics, mais pour leur propre avantage, et leurs inventions ne sont pas adoptées, je ne crois pas qu'il soit raisonnable de demander à la chambre de les payer. Je n'ai pas entendu dire qu'aucune de ces boîtes de scrutin ait été adoptée; je l'eusse examiné avec de graves soupçons, car il pourrait bien piper les dés pour la prochaine élection.

Sir JOHN A. MACDONALD: Oh!

M. MITCHELL: Mon honorable ami dit "oh!" mais je crois avoir le droit de faire une observation de ce genre.

M. CHAPLEAU: Je sais que les parlements ne se distinguent pas généralement par leur générosité, mais ce serait réellement une chose pénible, si ces gens-là n'étaient pas payés de leurs dépenses. Ce n'est pas une proposition qui vient du gouvernement ou de moi-même, mais c'est une proposition qui émane du comité, et les membres de l'autre côté de la chambre qui font partie de ce comité l'appuieront.

M. CHOQUETTE: J'approuve parfaitement dans tout ce qu'a dit l'honorable secrétaire d'Etat. Si une de ces boîtes de scrutin eût été adoptée, le public en eût bénéficié et je crois que la faible somme demandée pour payer les dépenses devrait être accordée.

M. MULOCK: J'aimerais savoir à quelle conclusion en est venu le comité?

M. CHAPLEAU: Je vais présenter le rapport immédiatement, mais je dirai, pour satisfaire la curiosité de l'honorable député d'York (M. Mulock) que le comité a recommandé l'essai de trois de ces inventions.

M. McMULLEN: Si la chambre a jamais commis une erreur, c'est en nommant un comité, d'abord. Du moment que nos procédures parlementaires contenaient l'avis qu'un comité avait été nommé pour examiner ces boîtes de scrutin, tous ceux qui avaient des inventions de ce genre éprouvèrent le désir de concourir. Ces gens-là vinrent ici et proposèrent leurs boîtes de scrutin et s'en retournèrent sans espoir de retirer un seul sou de leur voyage. Ces boîtes de scrutin furent soumises à l'ingénieur mécanicien qui devait faire rapport, et ces gens furent appelés de nouveau à Ottawa. Si la chambre n'est pas disposée à payer les dépenses de ces personnes, elle n'aurait pas dû ordonner l'examen des boîtes. Je crois qu'il ne serait pas raisonnable de faire venir ces gens ici, à deux reprises différentes, sans leur payer leurs dépenses. Quoique je ne fisse pas partie du comité, j'ai recommandé que leurs dépenses fussent payées, et je suis encore de cet avis.

M. BLAKE: Je ne crois pas que ce cas ressemble à aucun cas qui se soit présenté. C'est uniquement dans leur intérêt que ces gens sont venus ici.